

Mondoweiss

News & Opinion About Palestine, Israel & the United States

NOUVELLES

Comment la détention administrative est utilisée pour terroriser les 48 Palestiniens

Depuis le 7 octobre, au moins sept Palestiniens ont été placés en détention administrative dans la Palestine de 1948, une mesure sans précédent utilisée pour réprimer l'expression politique.

PAR [YOAV HAÏFAWI](#) - 25 DÉCEMBRE 2023 - 🇺🇸 0



Yoav Haïfawi

Yoav Haifawi est un militant antisioniste et tient les blogs [Free Haifa](#) et [Free Haifa Extra](#).

[Plus de cet auteur](#)



25 DÉCEMBRE 2023

| JABER MAHAJNAH DANS UNE VIDÉO DE JALAMEH AU TRIBUNAL DU DISTRICT DE HAÏFA LE 12 DÉCEMBRE 2023 (PHOTO : ARAB 48)

Dans la série « [Dictature israélienne](#) », j'ai rapporté comment le peu d'espace qui existait pour l'expression politique palestinienne dans les zones contrôlées par Israël depuis 1948 a été écrasé depuis le 7 octobre. L'un des exemples les plus effrayants en a été l'utilisation de détention administrative.

La détention administrative est une pratique israélienne consistant à détenir des détenus palestiniens sans inculpation ni procès. La durée maximale d'un seul arrêté de détention administrative est de six mois, mais il n'y a pas de limite au nombre de fois où la même personne peut être placée en détention, de manière continue ou avec quelques interruptions. Pour cette raison, la détention administrative est considérée comme une détention pour une durée indéterminée.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA [SÉRIE SUR LA DICTATURE ISRAËLIENNE, CLIQUEZ ICI](#).

Bien que davantage associée au régime d'occupation israélien en Cisjordanie, la détention administrative est également utilisée en Palestine de 1948 et, depuis le 7 octobre, elle constitue un moyen important pour Israël de réprimer et de terroriser les Palestiniens.

La détention administrative : un outil d'occupation

Les détentions administratives ont toujours fait partie des mesures répressives

d'Israël contre les Palestiniens. À partir de 1948, Israël a eu recours à une politique de détention administrative héritée de l'occupation britannique de la Palestine (appelée « Mandat »). En 1979, la Knesset d'Israël a approuvé sa propre « Loi sur les pouvoirs d'urgence (détentions) » régissant le recours draconien à la détention administrative. La loi ne s'applique que pendant un « état d'urgence », censé être temporaire. Mais depuis 1948, la Knesset a toujours renouvelé ce qui est devenu un « état d'urgence » permanent.

Selon cette loi, la détention administrative des citoyens israéliens doit être présentée pour approbation au président du tribunal de district dans les 48 heures. En Cisjordanie, une détention administrative doit être réexaminée dans les huit jours par un juge militaire. En Cisjordanie, il y a toujours eu des centaines de Palestiniens placés en détention administrative, mais l'année dernière, leur nombre a explosé. Selon [Wikipédia](#) (en hébreu), il y avait 967 détenus administratifs palestiniens en mars 2023, et en septembre 2023, avant les événements du 7 octobre, ce nombre était déjà passé à 1 264, ce qui serait plus que pendant la période la plus tendue de la Seconde Guerre mondiale. Intifada. Selon un rapport de Baker Zoabi ([dans Siha Mekomit](#)), sur quelque 4 600 Palestiniens détenus en Cisjordanie depuis le 7 octobre, environ 2 800 sont des détenus administratifs – un nombre sans précédent.

En 1948, alors qu'Israël tentait de maintenir une certaine façade démocratique, le recours à la détention administrative a été historiquement plus restreint. La plus grande vague de détentions administratives en Palestine dont je me souviens s'est produite pendant la Première Intifada. L'Intifada a débuté le 9 décembre 1987 et après que des centaines de manifestants palestiniens non armés aient été abattus par l'armée d'occupation, les dirigeants des 48 Palestiniens ont appelé à une grève générale le 21 décembre, dans ce qu'ils ont appelé « le jour de la paix ». Ils ont demandé au public de ne pas manifester ce jour-là pour éviter toute provocation de la part de la police. Abna al-Balad, un mouvement populaire palestinien de gauche

radicale contestant les dirigeants traditionnels de la communauté, l'a baptisé « Journée de la Palestine » et a appelé la population à manifester dans chaque ville et village. Dans de nombreux endroits, la population a choisi d'exprimer activement sa colère face aux massacres en cours, et des affrontements ont éclaté dans plusieurs zones. À la suite de ces événements, une dizaine de dirigeants d'Abna al-Balad ont été emprisonnés en vertu de décrets administratifs au premier semestre 1988.

Plus tard, la détention administrative a été utilisée principalement pour des cas individuels, dont j'ai rapporté certains sur mon blog Free Haifa (par exemple [ici](#) et [ici](#)). Après le soulèvement de masse de mai 2021, ce que nous appelons « Hebat al-Karameh », Israël a émis plusieurs [ordres de détention administrative](#) en Palestine de 1948. L'un d'eux, Zafer Jabarin, un musulman dévoué qui a trop prié (au goût du Shabak) à Al-Aqsa, a été cette année encore en détention administrative pendant quatre mois mais a été libéré avant le début de la guerre.

Détention administrative depuis le 7 octobre : Le cas de Majd Zgheir

Depuis le 7 octobre, aucune tentative sérieuse de protestation contre la guerre ou de solidarité active avec la population de Gaza n'a eu lieu depuis que les premières tentatives [ont été écrasées](#). La seule consolation est que tout le monde est désormais parfaitement conscient que nous vivons sous une seule dictature d'occupation, du fleuve à la mer. Les gens n'osent pas partager leurs opinions sur les réseaux sociaux, mais Al-Jazeera et Al-Mayadeen diffusent en direct depuis Gaza dans presque tous les foyers. Partout, les gens discutent de la situation, et la plupart conviennent que l'attaque meurtrière d'Israël est un signe de faiblesse et non de force.

Une chose qui n'a pas changé depuis le 7 octobre est le fait que le Shabak est le

dirigeant ultime des Palestiniens de 1948. Tout le monde a « un dossier » et le Shabak invite régulièrement des personnes de tous horizons à des « conversations ». Les militants politiques, et pas seulement eux, se retrouvent parfois soumis à d'intenses interrogatoires.

Être soumis à un interrogatoire du Shabak signifie que vous pouvez vous retrouver, sans préavis, dans les terribles cachots souterrains crasseux du centre de détention de Jelemeh, au sud-est de Haïfa (ou dans une institution compatible à Al-Quds ou Petah Tikva), dépourvus de tout lien avec l'extérieur. monde, sans aucun conseil juridique, et interrogé pendant des heures interminables sans dormir ni se reposer. Un tel « interrogatoire spécial » dure généralement environ trois semaines.

La plupart des manifestations palestiniennes à Haïfa au cours des onze dernières années ont été organisées par Herak Haïfa. Au cours de ces années, une douzaine de militants d'Herak Haïfa ont été soumis à [des interrogatoires intensifs au Shabak](#) . Tous sont sortis après cette horrible expérience sans aucun frais. Mais c'est un moyen de dissuasion très puissant qui ne nous empêche pas de décider de devenir activiste.

Ce n'est donc pas une grande surprise lorsque j'ai appris que Majd Zgheir, un militant de 25 ans originaire de Majd al-Krum (en Galilée), avait été emmené pour un interrogatoire au Shabak le 18 novembre. Je connais Majd depuis 2016, lorsque nous Organisation [d'une soirée de poésie](#) en solidarité avec le poète détenu Dareen Tatour. Le timide Majd, alors lycéen, s'est avancé et lui a proposé de lire ses propres poèmes.

Un an ou deux plus tard, Majd avait déjà subi un interrogatoire du Shabak. Quelqu'un a brisé la vitre d'une voiture de police stationnée à Majd al-Krum. Le Shabak a voulu se venger et a arrêté deux militants locaux. Mais le Shabak n'est pas censé interroger les gens pour une vitre brisée, ils les ont donc interrogés sur un

complot terroriste et la possession d'armes. Comme il n'y avait ni complot ni armes, ils ont été relâchés à la fin de l'interrogatoire sans aucune charge.

Les audiences de détention provisoire de Majd, hier et aujourd'hui, alors qu'il était interrogé par Shabak, se sont

MAJD ZGHEIR, DEPUIS SA PAGE FACEBOOK

tenues au tribunal de Nazareth. Depuis le 7 octobre, en raison d'un décret gouvernemental spécial, les « prisonniers de sécurité » ne sont pas traduits devant le tribunal, mais sont présentés par chat vidéo. Mais comme Majd n'a pas pu rencontrer son avocat, la chorégraphie de l'audience s'est avérée quelque peu compliquée. Avant que Majd n'apparaisse sur l'écran vidéo, son avocat, Hussein Mana'a, a dû quitter la salle d'audience pour qu'ils ne puissent même pas se voir. Lorsque le Shabak a présenté des « preuves secrètes » au juge, l'avocat a dû à nouveau quitter la salle d'audience. Même lorsque l'avocat a été autorisé à entrer, l'audience s'est déroulée à huis clos et même les parents de Majd n'ont pas été autorisés à entrer. Le Shabak a affirmé qu'il y avait de graves accusations de « sécurité » contre Majd, mais j'étais sûr que son nouvel interrogatoire se terminerait par sa libération rapide.

Le 7 décembre, nous étions au tribunal de Nazareth, attendant une nouvelle audience de détention provisoire pour Majd. Le temps a passé et l'audience a été retardée. Soudain, l'avocat Mana'a nous a annoncé qu'il n'y aurait pas d'audience. Il a été informé que le ministre israélien de la Guerre, Yoav Gallant, avait émis un décret de détention administrative contre Majd Zgheir, ordonnant sa détention sans inculpation et sans procès pendant six mois.

Apprentissage de cas inconnus



VEILLÉE CONTRE LA DÉTENTION ADMINISTRATIVE DEVANT LE TRIBUNAL DE HAÏFA AVANT L'AUDIENCE DE MAJD ZGHEIR, 10 DÉCEMBRE 2023 (PHOTO : ARAB 48)

Un réexamen de la détention administrative de Majd Zgheir était prévu dimanche matin 10 décembre devant le juge Ron Shapira, président du tribunal du district de Haïfa. Dimanche matin, nous avons organisé une petite veillée devant le tribunal de Haïfa pour protester contre les détentions administratives. Peut-être parce que nous n'étions que sept, peut-être parce qu'il ne s'agissait pas de la guerre à Gaza, la police n'a pas empêché la veillée.

L'audience elle-même s'est déroulée à huis clos, comme c'est la pratique pour toutes les détentions administratives. J'ai remarqué que les procédures d'audience étaient rationalisées. Dans la plupart des tribunaux, le procureur présente d'abord les preuves afin que la défense puisse s'y opposer et tenter de les contredire ultérieurement. Lors de cette audience, comme l'avocat de la défense n'est de toute façon pas autorisé à voir les preuves à charge, le juge a d'abord entendu l'avocat Mana'a, puis a tenu son audience intime à huis clos avec le peuple Shabak. Il nous a laissé rentrer plus tôt, disant qu'il annoncerait sa décision mardi. Nous n'avons pas

retenu notre souffle.

Lorsque nous sommes venus entendre la décision du juge sur la détention administrative de Majd, ou plutôt que nous avons attendu à huis clos pendant que l'avocat entendait la décision, nous avons été surpris d'apprendre qu'une deuxième mesure de détention administrative était envisagée le même jour. Jaber Mahajnah, d'Umm al-Fahm, a été arrêté le 5 décembre par le Shabak. Après un interrogatoire relativement court, de moins d'une semaine, il a été transféré en détention administrative pour une durée de trois mois.

Nous avons été autorisés à entrer dans la salle d'audience avant l'arrivée du juge Shapira et avons eu la chance de voir Jaber Mahajnah apparaître sur vidéo depuis le centre de détention de Jelemeh. Lorsque le juge est entré, je suis resté assis dans la salle d'audience. Avant que le juge ne me remarque et ne m'ordonne de partir, j'ai eu l'occasion d'entendre l'avocat de Jaber, Raslan Mahajnah, me demander où se trouvait le représentant du Shabak. Le juge a prétendu qu'il ne savait pas de quoi parlait l'avocat. L'avocat a expliqué que lors des audiences d'approbation de la détention administrative à Jérusalem, les représentants du Shabak apparaissent dans la salle d'audience derrière un écran, afin que l'avocat de la défense puisse au moins leur poser quelques questions sur la justification du décret. Le juge d'Haïfa n'en avait rien.

Nous avons attendu à l'extérieur de la salle d'audience que l'avocat essaie de comprendre l'histoire de M. La détention de Mahajnah. Nous avons appris qu'il consacre une grande partie de son temps à l'étude des écritures saintes islamiques et qu'il en publiait ses interprétations sur Instagram. Il n'a rien écrit sur l'actualité et ne pouvait donc pas être facturé pour ses publications. Au lieu d'utiliser des traductions déformées et des interprétations hors contexte, le type de tactique que la police utilise régulièrement pour envoyer de nombreux autres Palestiniens en prison à cause de leurs publications sur les réseaux sociaux, le Shabak a simplement

préféré lui infliger une détention administrative. Lorsque j'ai parlé du cas de Mahajnah avec une autre avocate qui défend les détenus administratifs, elle a dit qu'il était clair qu'ils n'avaient rien contre lui. Autrement, ils ne se contenteraient pas de sa détention pendant « seulement » trois mois.

La détention administrative comme outil pour terroriser le public

J'ai commencé à enquêter sur combien de Palestiniens de 1948 sont actuellement soumis à une détention administrative et dans quelles circonstances. Il était difficile de trouver une réponse. Sur la base de conversations avec plus de dix avocats et organisations de défense des droits humains, je suis arrivé à une liste de six détenus. Trois d'entre eux, deux d'Arraba et un de Sakhnin, ont été arrêtés par le Shabak le 29 octobre. Le 11 novembre, tous trois ont été transférés en détention administrative pour six mois. Ils sont représentés par l'avocat des droits de l'homme Sawsan Zaher.

Le 19 novembre, le juge Shapira a publié une version censurée, dont la publication est autorisée, de sa décision d'approuver la détention d'un des clients de l'avocat

| L'AVOCAT SAWSAN ZAHER DANS SON BUREAU (PHOTO : YOAV HAIFAWI)

Zaher. Le nom du détenu lui-même est encore secret, mais les arguments justifiant sa détention sont révélateurs. Ils déclarent que :

« La détention administrative est fondamentalement préventive et non punitive. Elle vise à empêcher une activité anticipée interdite par la loi, et elle n'a pas pour but de punir des actes déjà commis... La référence à la « sécurité de l'État » dans la loi sur les pouvoirs d'urgence est suffisamment large pour inclure des situations dans lesquelles le danger pour la sécurité de l'État et/ou du public n'est pas dû au détenu lui-même, mais à l'action d'autrui, qui peut être influencée par son arrestation... Quant à la dangerosité (NDLR : la « dangerosité » est utilisée comme cause de détention) est concernée – il faut préciser que cela ne concerne pas uniquement la personne individuelle, mais dépend également de la réalité environnante... L'état d'urgence et les flambées de violence qui ont eu lieu récemment constituent le contexte pour examiner cette dangerosité.

Un sixième détenu administratif récent que j'ai pu identifier est Omar Odeh de Qalansawe (dans le Triangle du Sud). Tout ce que j'ai pu apprendre sur son cas, c'est qu'il s'agit d'un autre musulman dévoué qui, apparemment, a provoqué les autorités israéliennes en insistant simplement pour prier dans la mosquée Al-Aqsa.

Le 20 décembre, Baker Zoabi a publié un rapport sur la nouvelle vague de détentions administratives en Palestine 48 [dans Siha Mekomit](#) (« Appel local » en hébreu). Il a trouvé un autre détenu en plus de ceux que j'ai trouvés, le septième du décompte actuel, également originaire d'Umm al-Fahm. Issu d'une famille pauvre, il était représenté par le défenseur public de l'État et je n'ai pas pu trouver plus de détails sur le contexte de sa détention.

La publication de sept décrets de détention administrative différents pour 48 Palestiniens depuis le 7 octobre est sans précédent dans l'histoire récente et constitue clairement une décision politique.

L'appareil oppressif considère la détention administrative comme un outil important et puissant dans son arsenal. Ils l'apprécient car il est facile à utiliser, car il n'est pas nécessaire de collecter des preuves et les procédures techniques sont

simples et directes. Mais ils s'en servent principalement et sont prêts à subir les dégâts de relations publiques liés à son utilisation, car cela enfreint les normes juridiques établies pour terroriser le public.

La menace de détention administrative fonctionne de plusieurs manières.

Premièrement, il est utilisé contre des militants soumis à des interrogatoires qui savent que s'ils n'avouent pas ce qu'on leur dit d'avouer, ils peuvent de toute façon être jetés en prison pour une durée illimitée. À une plus grande échelle, la détention administrative est utilisée pour terroriser tout le monde. Même si vous ne faites rien d'illégal, le Shabak peut toujours prétendre qu'il sait ce que vous rêvez de faire, le ministre de la Guerre signerait tout décret qui lui serait présenté par le Shabak, et les tribunaux l'approuveraient sans discussion. Comme l'a clairement indiqué le juge Shapira, la détention administrative vise à empêcher « toute activité anticipée ». Et les Palestiniens de 48, comme les Palestiniens du monde entier, sont toujours considérés comme des dangers anticipés.

Avant de partir, nous avons besoin de votre aide. La complicité délibérée des grands médias dans le génocide du peuple palestinien nous rappelle à quel point notre travail à Mondoweiss est vital. Cet article et notre couverture approfondie depuis le 7 octobre ont été rendus possibles grâce à des lecteurs comme vous qui font un don pour que nos reportages restent gratuits et indépendants.

Avec votre soutien, nous continuerons à couvrir les événements en cours à Gaza et dans toute la Palestine, ainsi qu'à amplifier le mouvement palestinien dans le monde entier. Ensemble, nous veillerons à continuer à rapporter les histoires palestiniennes, même lorsque le reste du monde détourne le regard.

Soutenez notre travail essentiel en faisant un don aujourd'hui.

Faire un don à Mondoweiss